

**PERSONNE DESIGNEE COMPETENTE EN SANTE
SECURITE**

SECU-09

DUREE	✓ 3 jours
PUBLIC	✓ Toute personne désignée par le chef d'entreprise comme « personne désignée compétente en santé sécurité au titre des articles L4614-14 et L4614-16 du code du travail »
PREREQUIS	✓ Aucun
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conseiller l'employeur dans la démarche de prévention ✓ Identifier les situations à risques et les mesures de prévention associées ✓ Situer son entreprise au regard de la prévention des risques ✓ Contribuer à la mise à jour de la documentation réglementaire ✓ Situer les enjeux de la prévention ✓ Situer les acteurs de la prévention ✓ Positionner la démarche de prévention de l'entreprise ✓ Maitriser les outils de base de la prévention

PROGRAMME**Cadre général en prévention des risques en santé et sécurité au travail**

- Prévention : définition
- Accident du travail et maladie professionnelle
 - Définitions
 - Situations dangereuses en entreprise
 - Familles de risques (brûlure, coupure, bruit, ...)
 - Conditions particulières de reconnaissance d'AT/MP
- Principes de la prévention
 - Obligations de l'employeur
 - Obligations du salarié
 - Droit d'alerte
 - Droit de retrait
- Aspect économique
 - Compte employeur
 - Taux de cotisation
 - Coûts directs : éléments de tarification des AT/MP
 - Coûts indirects des AT/MP
- Aspect humain
- Aspect pénal
 - Responsabilités
 - Délégation de l'obligation sécurité
 - Exemples de jurisprudences

Evaluation des risques professionnels et le document unique

- Réglementation
 - L91-1414 du 31/12/1991
 - L 4121-3
 - Décret n°2001 – 2016 du 5/11/2001
 - Circulaire 6DRT du 18/04/2002
- Pris en compte des étapes essentielles et préparation à l'évaluation des risques
- Fiche d'évaluation des risques
- Etablir les priorités et classer les risques
- Travail en équipe, étude de cas
- Document unique
 - Réalisation et forme
 - Contenu
 - Suivi et mise à jour
 - Documentation utile
- Liens avec la pénibilité

Outils et réglementation de la prévention

- Certaines thématiques réglementaires seront abordées en fonction des demandes et besoins des participants, celle-ci peuvent être à titre d'exemple :
 - Gestion des entreprises extérieures
 - Prévention des TMS et outils associés
 - Gestion des produits chimiques

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES	✓ Participatif, retour d'expérience, présentation d'outils
MODALITES ET DELAIS D'ACCES	✓ A réception du bulletin d'inscription et du devis signé, transmission à l'entreprise de la convention et des documents d'entrée en formation (convocation, règlement intérieur, ...) sous 5 jours
ACCESSIBILITE	✓ Pour un accompagnement personnalisé lié à un handicap, merci de nous contacter pour une mise en relation avec notre référent handicap
TARIF	✓ Sur demande et transmis dans le devis
MODALITE D'EVALUATION	✓ Evaluation en cours de formation
SANCTION DE LA FORMATION	✓ Attestation de fin de formation

Mise à jour le 10/11/2021